

Preuve de réussite du français - Liste des tests acceptés et non acceptés

Établissement / Organisation	Test acceptés	Remarque
Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC)	Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)	Le seuil de réussite du test est de 70 %.
HEC Montréal	• HECFRAN • ORTHOGRAM (Parties I et II)	ORTHOGRAM : les deux parties doivent être réussies. La note de passage est de 60 %.
Université de Montréal	• Test de français institutionnel (TFI)* • Test de français d'admission (TFA)	Pour être exempté, la preuve de réussite du test doit démontrer la satisfaction aux exigences d'admission.
Université de Sherbrooke	• Test TURBO • Test de français institutionnel (TFI)*	Code 1230 203
Université du Québec à Montréal (UQAM)	• Test de français institutionnel (TFI)* • SEL B	Pour être exempté, la preuve de réussite du test doit démontrer la satisfaction aux exigences d'admission.
Université du Québec en Outaouais (UQO)	Test de français institutionnel (TFI)*	Pour être exempté, la preuve de réussite du test doit démontrer la satisfaction aux exigences d'admission.
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Test de français institutionnel (TFI)*	Pour être exempté, la preuve de réussite du test doit démontrer la satisfaction aux exigences d'admission.
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	• FRA 0001 • TIFEQ	FRA 0001 : Applicable aux personnes admises au trimestre d'été 2010 ou avant
Université Laurentienne (Ontario)	Épreuve crayon-papier	Pour être exempté, en plus d'avoir réussi cette épreuve, on doit avoir obtenu un résultat satisfaisant au test oral.
Université TÉLUQ (Service d'évaluation linguistique)	• Version B • Combinaison de 2 tests : SEL-02FE-E et SEL-02FE-C	Comprend également le test de français qui s'adresse aux enseignants et enseignantes ou aux futurs enseignants et enseignantes.

* DALF C1 et DALF C2 sont acceptés. Les autres DALF sont à évaluer cas par cas

* ATTENTION : Test institutionnel et non pas international.

COMPLÉMENT D'INFORMATION AU TEST DE MAÎTRISE DU FRANÇAIS - ANNEXE II

Établissement / Organisation	Tests non acceptés	Remarque
Centres de services scolaires	CEFR/NC	Ce test est passé dans les centres de services scolaires pour l'embauche ou pour obtenir une promotion
Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP)	Test diagnostique de français	
Université TÉLUQ (Service d'évaluation linguistique)	Tous les tests, sauf le TEST B	
Université de Montréal	• Test de français Laval-Montréal (TFLM) • Test FRA version C-1 • Test FEP	Ces tests n'ont pas de volet rédaction permettant l'évaluation de la qualité du discours
Université Laval	Test de français Laval-Montréal (TFLM)	Ce test n'a pas de volet rédaction permettant l'évaluation de la qualité du discours
École de technologie supérieure (ETS Montréal)	Test de français international (TFI)	Test accepté avec un score de 785 et plus. Le test doit avoir été fait dans les 2 dernières années. Si plus de 2 ans, valider avec Jennifer Belair
Autres tests non acceptés		
• Tous les tests d'évaluation du français (TEF) – TEF Express, TEF Canada, TEFAQ, TEF Naturalisation, TEF Carte de résident, TEF Intégration, résidence et nationalité, TEF pour la mobilité étudiante) • Test de connaissance du français (TCF) pour le Québec du Centre international d'études pédagogiques • Diplôme d'études en langue française (DEL F) • Test de National Association for Legal Support Professionals (NALS) • Test de Bright Language pour le Canada • Attestation de l'Office québécois de la langue française de Services linguistiques Nouvelles avenues		